

Que s'est-il passé? Dans les 30 premières années du XX^e siècle, il était absolument indubitable que ces attentes étaient en voie de réalisation. Puis, deux choses sont survenues. La sécheresse et la dépression. Les années ont passé. Dans les années 70, un accident de l'histoire a fait que l'énergie jusque là abondante est devenue rare. L'Ouest, qui dispose d'abondantes ressources en pétrole, en gaz naturel et en énergie, a vu s'ouvrir à nouveau des perspectives de prospérité.

Notre pays ne peut pas chercher à éloigner une de ces régions qui a le droit d'exercer son libre arbitre pour améliorer son niveau de vie et réaliser ses aspirations dans le cadre de la Confédération. Je pourrais établir un parallèle auquel les députés du Québec seront peut-être plus sensibles que d'autres et qu'ils apprécieront j'espère. Dans les années 60, le gouvernement du Québec était certainement fédéraliste. Il savait qu'une résolution était en cours. Elle fut baptisée la révolution tranquille. Il fallait reconnaître d'une façon quelconque la situation particulière des Québécois et tenir compte de leur histoire. Ils ont dit qu'il le fallait, car telle était la volonté du peuple québécois.

Qu'a fait le Canada anglais? La sourde oreille, sans doute. Il ne croyait pas à ce qui se passait dans le Québec des années 60. Nous l'avons fait à notre grand détriment, car les choses évoluent. Dans les années 70 nous avons fini par prendre conscience du sentiment de frustration des Québécois pendant les années 60 et de ce que ces gens disaient. Nous nous trouvons devant un gouvernement bien déterminé à séparer le Québec du Canada à la suite de notre indifférence.

Pour faire un rapprochement, je pourrais vous dire que le même phénomène se produit dans l'Ouest. Ma grande crainte c'est que le gouvernement reste indifférent au sentiment de l'Ouest. Il y a un durcissement. Je ne suis pas de cette région, mais j'ai eu l'occasion d'aller dans l'Ouest à de nombreuses reprises l'année dernière, pour des raisons personnelles.

J'ai parlé à mes collègues de l'Ouest. Je les crois lorsqu'ils parlent, au caucus, du sentiment qui règne parmi les gens de leur circonscription. Je crois qu'ils éprouvent une impression d'éloignement et du ressentiment. Dans un pareil climat je pense qu'un leader pourrait facilement orienter l'Ouest dans la même voie que celle où René Lévesque mène le Québec.

Des voix: Bravo!

M. Speyer: Le gouvernement qui est majoritaire à la Chambre a-t-il compris ce que nous n'avons pas su voir dans les années 60 afin de pouvoir étouffer ce mouvement dans l'œuf? En a-t-il le désir? A-t-il suffisamment d'humilité pour pouvoir parler aux premiers ministres de l'Ouest, pour comprendre les sentiments des gens de cette région et se montrer compréhensif devant leur détermination d'assurer la prospérité de leur région et d'avoir vraiment leur mot à dire quant à la façon dont fonctionne notre fédération? Voilà la principale question qui se pose.

Comme je l'ai dit au début de mes remarques, je crois fermement que le pays fonctionne sur le principe du libre consentement. C'est de notre plein gré ou à la suite d'une entente que nous respectons les termes de la confédération. Imposer les conditions de la confédération de façon unilatérale ne ferait qu'augmenter le ressentiment des gens de l'Ouest. Nous le ferions à notre grand péril.

Je supplie les députés du Québec et autres députés du parti du gouvernement d'essayer de comprendre ces sentiments. Je

La constitution

pense que nous pouvons encore négocier, comme l'a dit Sterling Lyon. Pourquoi faut-il précipiter la réforme constitutionnelle? Pourquoi faut-il le faire avant Noël? Pourquoi le premier ministre ne peut-il pas discuter de certaines de ces questions qui tourmentent les Canadiens?

Une voix: Cinquante-trois ans n'est-ce pas assez?

M. Speyer: Au cours de ces 53 années, nous n'avons pas eu les problèmes du Québec et les problèmes que nous trouvons dans l'Ouest. Si nous imposons des conditions inacceptables, quel sentiment vous attendez-vous de trouver dans différentes parties du pays? Je vois que le ministre du Revenu national (M. Rompkey) est ici. Je ne suis pas certain que ce qui se passe à Terre-Neuve...

M. Crosbie: Lui non plus.

Des voix: Bravo!

M. Speyer: Les arguments qu'avance le premier ministre de cette province au nom de ces gens sont-ils bien différents de ceux qu'on entend dans l'Ouest? Ce sont les questions qu'il faut traiter dans un débat parlementaire. Le gouvernement devrait être assez humble pour prolonger le débat, pour voir si ce qu'il fait, et qui n'est pas fait par consentement, en tout cas pas avec le consentement des provinces, est légal parce que nous sommes un peuple respectueux de la loi. Il plane de grands doutes sur la légalité de ce qui se passe. Quel problème y aurait-il à faire immédiatement renvoyer par décret du conseil la question à la Cour suprême par le gouverneur général?

Mise à part la question de savoir si c'est légal ou non, il n'y a absolument aucune raison de procéder à la hâte à des changements aussi profonds dans des circonstances qui nous forceront à agir au détriment de l'esprit de communauté qui, nous l'espérons tous, existe encore au Canada.

● (1740)

[Français]

M. Serge Joyal (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, le débat qui a débuté à la Chambre depuis lundi dernier représente une étape importante dans l'histoire politique de notre pays. Compte tenu de son importance, de l'intérêt qu'il suscite dans la population et en particulier au Québec, c'est un devoir pour chaque député de faire valoir ses vues, de montrer ses couleurs, de dire à quelle enseigne il loge et d'exprimer les convictions pour lesquelles il croit que tous les Québécois devraient appuyer le projet de résolution à l'étude. Personne n'a le droit de se dérober au moment précis où les droits, la liberté, l'égalité pour laquelle nous nous sommes toujours battus depuis 200 ans vont être décidés à la Chambre. La raison la plus fondamentale, la plus importante pour laquelle nous devons approuver ce projet de loi, c'est qu'il vient définir que l'égalité du français et de l'anglais sera la pierre angulaire du Canada de demain. Cette lutte, monsieur le président, elle dure depuis 200 ans. Elle a débuté avec l'élection de Jean-Antoine Panet comme premier orateur de la Chambre de l'Assemblée en 1793. Cette scène, où les francophones ont choisi le premier orateur, à la suite d'un événement de l'histoire, où pour l'avenir, nous devons cohabiter avec l'autre peuple fondateur, elle est suspendue au-dessus de l'Assemblée nationale à Québec pour rappeler à chaque Québécois que, depuis 200 ans, tant que cette résolution ne sera pas votée, c'est la lutte qu'ils devront poursuivre. Tout au cours du XIX^e